VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Cottage Simple 3715 rue Ulloa et les lots à construction adjoignant la propriété ci-dessus décrite.

JEUDI, LE 24 OCTOBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE JACOB BEISWINGER.

No 99.3?4—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau No 806 rue Perdido— JEUDI, le 24 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 10 septembre 1912, et signé le 16 septembre 1912 par l'Honorable Porter Parker, juge de la dite Cour dans l'affaire sus-intitulée qui m'a été adressé, je procéderai à exposer aux enchères publiques la propriété en vente décrite à savoir—

1° Un lot de terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Ulloa, Telemachus, Cortez et D'Hémécourt. Ledit lot commence à cinquante-huit pieds du coin de la rue Telemachus et mesure vingt-sept pieds de face sur les rues Commune-Ulloa sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes égales et parrallèles.

2° Un lot de terrain dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, commençant à quatre vingt cinq pieds de la rue Telemachus et mesure vingt-sept pieds de face sur la rue Commune-Ulloa, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent huit pieds.

Conditions. La moitié ou plus comptant, ou le tout comptant, le solde en billets de l'acheteur, payables en un et deux ans, respectivement avec sept pour cent par an d'intérêt depuis la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur; 10 pour cent dépôt au moment de l'adjudication en compte de vente, acte de vente devant H. L. Loomis Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur

ERNEST A. CARRERE.
Encanteur.

Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Betsy Picheta, épouse de Wm H. Abair, et pour aider et assister sa dite épouse,

vs Will Oubre.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 51,282 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rodgers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 737 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 26 septembre 1912 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 armoire à glace, 1 toilette à glace, 1 lavabo à glace, 1 table de milieu, 4 chaises en rotin, 1 berceuse en rotin, 1 horloge, 1 coffre-fort, 1 table en bois, etc. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. M. V. LABESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. —Chas Schneidau, avocat pour la demanderesse.
15 sept—15 20 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Rudolph Henry Wenger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 101,821—Division A— Attendu que James A. Kesti, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rudolph Henry Wenger, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Arthur B. Leopold, avocat pour la pétitionnaire.
25 sept—25 29—oct 4

Succession de Michael Guinon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,810—Division A—Attendu que James P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Guion, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat,
25 sept—25 29—oct 4

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS.

Chartres, pres Orleans.
Dimanche, messes à 6, 7, 8, et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveche Chartres et Ursulines.
Dimanche, messes a 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune.
Dimanche, messes a 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE.
St-Philippe pres Roman,
Dimanche, Messes à 6 1|2, 8 et 9 1|2 heures.

ST. AUGUSTIN.
St Claude et Bayou.
Dimanche, messes a 6:30, 8, 9 et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE.
Conti et Rempart.
Dimanche. Messes a 8 heures et à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition de Saint-Sacrement, Chapelet Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK.
Camp, pres Girod.
Dimanche. Messes a 6 h. 30; 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION,
Marais et Mandeville.
Dimanche, messes a 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

ST. VINCENT DE PAUL,
Dauphine, pres Montegut,
Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benediction a 4:30 P. M

STE. ROSE DE LIMA.
Bayou Road entre Broad et Dorgenois.
Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Tres Saint Sacrement à 4 p. m.

STE-THERESE.
Camp et Erato.
Dimanche. Messes a 6. 7,30 et à 8 30 pour les enfants. Grand'messe a 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA,
Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.
Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M

PREMIERE EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE,
(Presbytérienne)
de la Nouvelle-Orléans.
Horaire des cultes: Tous les dimanche à 3 h. P. M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Dorgenois.
Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST,
4436 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.
Dimanche matin, service à 9 h. Mercredi soir séance à 7:45.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE THOMAS EAGAN ET EPOUSE.

No 101.403—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LE DOUBLE COTTAGE Nos 2618-20 rue Magnolia, entre les rues Troisième et Quatrième et le lot adjoignant.

Succession de Thomas Eagan et épouse—No 101,406—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A—En vertu d'un ordre signé le 20 septembre 1912, adressé à PETER GALLAGHAR, encanteur, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, juge agissant de la Division A actuellement en congé Le MARDI 29 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, je vendrai la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, dépendances, privilèges, qui en dépendent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No. 366, borné par les rues Magnolia, Locust, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 14 et 15 sur un certain plan lithographique dans le livre des plans de propriétés de Succession de Jno. Davidson, et autre propriété annexé à un acte de vente en l'étude de W. J Castelle, ancien notaire en cette ville, Les dite lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Magnolia, le même largeur en arrière sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui fut acquise par Thomas Eagan, suivant acte devant J. Zack Spearing, notaire daté du 13 juillet 1892, Livre des transferts 146, fo. 223, et ladite vente fut ratifiée suivant acte devant Bernard Titche, notaire, daté du 3 avril 1893, Livre des transferts 150, fo. 235.

Conditions.—

Un tiers ou plus au comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représenter par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et liens de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses de sécurités usuelles, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1912.

Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. W Robinson, avocat pour le demandeur.
26 sept—26 29—oct 6 13 20 27 29

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1724 rue Soniat près de l'avenue St Charles une résidence simple à deux étages, belle, neuve et retirée, contenant salle à manger, office, cuisine, 4 chambres à coucher, cabinets pour linge et vêtements, jolies salle à bains, toutes les améliorations modernes, galerie devant et derrière, hangars, Etc.

Succession de Chas J. Silverstein.

No 100,499—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 3 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 30 août 1912, par l'Hon. Geo. H. Theard juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Soniat, Dryades, Dufossat et Sad Rempart, ladite portion de terre est composée de tout le lot A et une moitié du lot B désignée sur un plan dressé par H. C. Brown, député-voyer de ville, daté le 17 mai 1906, et attaché à un acte de vente d'Henry Frigal au Third District Building and Loan Association, enregistré dans le livre des transferts 208, folio 770, selon lequel plan ladite lots se touchent et mesurent comme suit: Lot A commence 61 pieds 4 pouces et 4 lignes de la rue S. Rempart et mesure 30 pieds de face sur la rue Soniat par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 90 pieds et la moitié du lot B, touche au lot A et mesure 15 pieds de face sur la rue Soniat par une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles, le tout pour être vendu en bloc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1912 et pour l'acte de vente, devant Lyle Saxon, notaire. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

Sol. Weiss avocat
1er sept—1 8 15 22 29—oct 3

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles H. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 99,684 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Charles H. Hamlin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—W. W. Young, avocat.
18—sept—18 22 27

Succession de John Weisinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 92,436—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James P. Cordill administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — C C Friedrichs avocat.
21 sept—21 25 30

VENTES A L'ENCAN.

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
SUCCESSION DE PETER LAMANA.
No 93.069—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PROPRIETES DE VALEUR
Dans le 2me et 5me Districts

1. No 624 rue St-Philippe, entre Royale et Chartres, Bâtisse en Briques à Deux Etages. Aussi Une Grande Ecurie Adjacente.
2. Nos 609-11 rue St-Philippe, Maison Double en Bois à un Etage.
3. Nos 1026-28-30-32 rue Nunez, entre Newton et Diana, carré Verret, Une Maison d'Habitation.
4. No 413 rue Homer, entre les rues Monroe et Franklin, Un Cottage Simple.

Aux enchères JEUDI, le 26 septembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 août 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon T. C. W Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété suivante à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le second district de cette ville, dans le carré borné par les rues St-Philippe, Chartres, Royale et Dumaine, désignés par les Nos 2 et 3, sur un plan fait par Depouilly, daté du 4 février 1834 et annexé à un acte passé devant Louis Ferraud, ancien notaire, le 4 août 1834, lesquels dits lots mesurent, en mesure anglaise, comme suit, à savoir: Lot No 2 a 21 pieds sur la rue St-Philippe par 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Lot No 3 est adjoint au dit lot No 2 et mesure 22 pieds sur la rue St-Philippe par 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, le tout borné d'un côté par une propriété appartenant maintenant ou autrefois à la Vve Labarre et de l'autre côté par une propriété appartenant maintenant ou dernièrement à M. Hatrel. La propriété ci-dessus connue par le No municipal 624 rue St-Philippe.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, carré No 49, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Royale et Chartres, le dit lot est désigné sur le registre d'assessement sous le No. 36, ayant en mesure américaine 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue St. Philippe sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations portant les numéros municipaux 609 et 611 rue St. Philippe.

3. Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville désigné par le No 15 du carré No 46 maintenant 181 borné par les rues Diana (autrefois Decatur), Nunez (autrefois Franklin), Newton et Verret, d'après le plan de A. d'Hémécourt, voyer le 10 septembre 1846, déposé au bureau de H. P. Caire, ancien notaire, comme plan No 195 du livre des plans No 3. Ledit lot No 15 mesure en mesure française, 30 pieds de face sur la rue Diana par 120 pieds de profondeur et connu par les Nos municipaux 1026-28-30-32 rue Nunez.

4. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 5 dans le carré No 43, maintenant carré No 155, borné par les rues Homer, Monroe, Franklin et Newton, selon le plan dressé par A. d'Hémécourt, le 11 septembre 1846, déposé au bureau de H.P. Caire, ancien notaire, comme plan No 195 du livre des plans No 3. Le dit lot mesure en mesure française 30 pieds de face sur le rue Homer par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, portant le No municipal 413 rue Homer.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le solde, s'il y en a, à 1, 2, 3, 4 et 5 ans avec intérêt à 7 0|0 payable annuellement. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0|0 du prix d'achat avec l'encanteur. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Phil J. Paterno, notaire.

N. J. CLESI, Encanteur.
Bureau No 821 rue Gravier.
29 août—29—sept 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix
DU
SECOND DISTRICT.
919 RUE NORD RENDON
COTTAGE SIMPLE.
3211 RUE DUMAINE
COTTAGE SIMPLE.

Succession de Mme F. G. Wanner

No 100.761—Division D —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR N. J. CLESI, Encanteur, Bureau 821 rue Gravier—Aux enchères, JEUDI le 26 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la dite Cour, daté et signé le 15 août 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le second district de cette ville, dans le carré No. 443 borné par les rues Dumaine, Nord Rendon, St. Philippe et l'avenue Hagan, désigné par la lettre A. sur un plan dressé par C. Unoas Lewis, voyer de ville, daté le 19 juin, 1912. Le dit lot A selon le dit plan commence à une distance de 60 pieds de la rue Dumaine et Nord Rendon et mesure 32 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté séparant le dit lot du lot B, et une profondeur de 125 pieds, 4 pouces sur la ligne de côté opposé vers l'avenue Hagan, le tout selon le dit plan portant le numéro municipal 919 rue Nord Rendon.

Second—Un certain lot de terre situé dans le même carré que ci-dessus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre D sur le plan mentionné plus haut et d'après lequel ledit lot D est à une distance de 128 pieds 3 pouces et 1 ligne des rues Nord Rendon et Dumaine, et mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Rendon, 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, par une profondeur de 153 pieds 11 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles, et étant un partie de la même propriété acquise par le défunt par achat d'Emile Muller devant J. H. Forcelle, notaire en cette ville le 12 septembre 1895, enregistré dans le livre des transferts 156, page 691, et portant le No municipal 3211 rue Dumaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en 1, 2 et 3 ans, avec intérêt à 7 pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0|0 du prix d'achat avec l'encanteur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant F. D. Charbonnet, notaire.

N. J. CLESI, Encanteur,
821 rue Gravier.
Philip J. Paterno, avocat.
29 août—29—sept 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Sarah Strelitz, veuve de Léon Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,778 —Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Achile Lehman, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—Daniel Wendling, avocat.
19 août—19 22 28

Succession de Preston M. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 101,731—Division A—Attendu que Mme Preston M. Hill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Preston M. Hill, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL Greffier.—Geo. Montgomery, avocat
18—sept 18 22 27

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. KERNAGHAN encanteur —Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 10 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 19 septembre 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon T C W Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans la Succession de Charles Kave, No 101 381, la propriété suivante décrite, à savoir—

Le demi intérêt indivis dans un certain lot de terrain du Septième District de cette ville dans le carré No 85 borné par les rues Mississippi, Hillary Adams et l'avenue Leake (autrefois Anne), désigné par le No 6 et mesurant trente pieds six pouces et huit lignes de face à la rue Mississippi, sur cent cinq pieds sept pouces de profondeur ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du montant de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred. Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
22 sept—22 —oct 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE,
No 8723 RUE POPLAR,
DANS UN JOLI VOISINAGE

SUCCESSION DE MME TERESA DONNELLY.

No 101.424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 septembre 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple No 8723 rue Poplar, retirée de la rue, contenant six chambres, bains et eaux de la ville, hangar, entrée de côté et etc., sur un certain lot de terrain, situé dans le Septième District de cette ville dans le carré désigné par le No 70 A, vieux plan de Carrollton, actuellement No 175, actuellement plan de ville, borné par les rues Aigle (autrefois Mary), Poplar (autrefois Cinquième), Monroe et Jeannette, désigné par le numero 6, et mesurant trente pieds de face à la rue Poplar (autrefois Cinquième), sur cent vingt pieds de profondeur suivant un plan annexé à un acte de vente fait par John Hoey à Arthur Wire, passé devant L. Hermann, ancien notaire, acquis par Mme James Donnelly de Mlle Anna E. Davis, suivant acte de vente passé devant Jefferson C. Wenck, notaire, le 22 octobre 1906, enregistré dans le livre des Transferts No 213 folio 259.

Le voisinage est très bien amélioré et bien desservi par les cars électriques.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912.

En sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent au comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C Friedrichs, Harold A. Mutee, avocats.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Grand et Attrayant Cottage 1234 avenue Henry Clay.

Aux enchères MARDI, le 8 octobre à midi.

Succession d'Isabel Pullum, épouse d'Arthur C. Mercreos.

No 101,390—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Divi. B, maintenant absent en congé, signé le 6 septembre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le MARDI 8 octobre 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Henry Clay et les rues Perrier, Prytanée et Calhoun, lesdits lots étant désignés sur les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par E. W. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 2 avril 1893, et attaché à un acte passé devant Fred Zengel, le 18 mai 1893, et d'après lequel les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Lot No 1 forme le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Prytanée et mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur en face à la rue Prytanée de 132 pieds 8 pouces et 2 lignes et quart et une profondeur sur l'autre ligne de côté séparant du lot No 2 de 133 pieds 1 1|2 ligne et une largeur sur l'arrière de 28 pieds 11 pouces et 3 1|2 lignes. Lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur l'avenue Henry Clay par une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 1 de 133 pieds et 1 1|2 ligne et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 3 sur ledit plan de 133 pieds 4 pouces et 3|4 d'une ligne et une largeur sur l'arrière de 28 pieds 11 pouces et 3 1|2 lignes

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite et le touchant, lequel lot est désigné par le No. 3, et lequel dit lot No. 3 mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 28 pieds 11 pouces et 3 1|2 lignes de largeur sur l'arrière, par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Prytanée de 132 pieds, 4 pouces et 3|4 de lignes, et une profondeur de sur la ligne de côté vers la rue Perrier de 133 pieds 8 pouces.

3° Une certaine bande ou parcelle de terrain située dans le même carré que les propriétés premièrement et secondement décrites ci-dessus, adjoignant la propriété ci-dessus décrite: lot No 3, étant une parcelle du lot No 4, adjoignant le lot No 3 et mesurant 10 pieds de face sur l'avenue Henry Clay par 133 pieds, 8 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 133 pieds, 9 pouces sur l'autre ligne de côté la séparant de l'autre partie du lot No 4.

La propriété décrite ci-dessus avec les améliorations qui s'y trouvent forme un terrain.

Conditions — A savoir: Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossé avec sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale avec lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec pacte de "non alienando" et confession de jugement, procès exécutoire et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente ou crédit de cette ville, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'assurance devant être transférée au porteur des billets.

Les taxes pour l'année 1912 devront être payées au pro rata. L'acte de vente devra être passé devant Mayer B. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur et un dépôt de 10 0|0 fait au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.
W. N. Westerfield, avocat.
5 sept—5 15 22 29—oct 6 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Margaret Dolan et Mamie Dolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 101,397—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William J Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier. — E. M Robbert avocat.
17 sept—17 21 26

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

The 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois
NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois
NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.